

**ANNEXE 6:**  
Diaporama Action concertation n°3

# PPRMT Valenciennois

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN

### COMITE DE CONCERTATION

### 12 JANVIER 2007

# PPRMT Valenciennois

- Où en sommes nous?
- Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement
- Prise en compte des Remarques des communes sur l'aléa et les enjeux

# PPRMT Valenciennois

## Où en sommes nous ?

# PPRMT Valenciennois

- Dernière réunion (AC2):
  - Présentation aux acteurs de la version définitive des cartes des indices
  - Présentation de la méthodologie de réalisation et des cartes d'aléas et d'enjeux
  - Présentation des objectifs de prévention
- Aujourd'hui (AC3):
  - Présentation des documents réglementaires et de la carte de zonage
  - Explication de la prise en compte des remarques des communes
  - Validation des cartes d'aléas et d'enjeux

# PPRMT Valenciennois

## Planning d'élaboration du PPRMT

# PPRMT Valenciennois

Phase de concertation	26 mars 2006	Travail préalable	Enquête publique Consultation officielle	Approbation
<p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des acteurs du PPR (COBE et COCIN)</li> <li>Enquête Terrain</li> <li>Actes de concertation 1 (AC1)</li> </ul>	<p><b>RESUME</b></p> <p>Le COBE est le comité technique indices recensé auquel seront soumis les résultats des études pour validation. Le COCIN est le comité de concertation auquel seront présentés les résultats des études au fur et à mesure de leur avancement.</p>	<p>La carte des indices est affinée et corrigée, suite aux remarques émises lors de l'AC1.</p> <p>Actes de concertation 2 (AC2)</p>	<p>La carte de l'aléa de référence est définie par rapport à la présence et à la probabilité de présence d'autres cavités.</p> <p>Actes de concertation 3 (AC3)</p>	<p>Présentation aux acteurs locaux de la version définitive des cartes des indices</p> <p>Présentation aux acteurs locaux de la version définitive des cartes d'aléas et d'enjeux</p> <p>Présentation des documents réglementaires et de la carte de zonage</p> <p>Explication de la prise en compte des remarques des communes</p> <p>Validation des cartes d'aléas et d'enjeux</p>



# PPRMT Valenciennes

## Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement



# PPRMT Valenciennes

## Élaboration du projet de zonage réglementaire

- Par croisement des cartes **des aléas** et **d'enjeux** nous obtenons un zonage de risque.
- Chaque zone correspond à un **objectif de prévention**, qui sera retranscrit dans le règlement
- Ce document sera joint aux documents d'urbanisme et orientera les mesures d'urbanisme



# PPRMT Valenciennes

## Présentation de la méthodologie du Zonage et du Règlement

### Rappel des objectifs généraux du PPR:

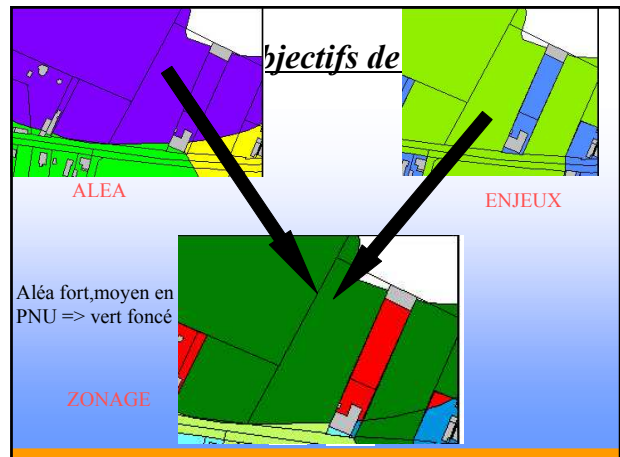
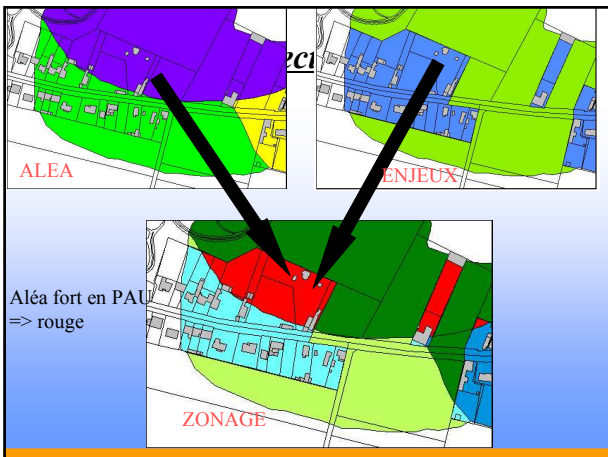
- Ne pas exposer de nouveaux biens vulnérables au danger
- Ne pas aggraver les phénomènes
- Ne pas aggraver les risques



# PPRMT Valenciennes

## Définir des zones par objectif

Type d'occupation des sols Aléa	Parties non urbanisée (PNU)	Parties actuellement urbanisées (PAU)
Aléa fort	Zone vert foncé	Zone rouge
Aléa moyen	Zone vert foncé	Zone bleu Foncé
Aléa faible	Zone vert clair	Zone bleu clair



## PPRMT Valenciennois

### Objectifs par zone

**PNU d'aléa moyen / fort.**  
Préserver ces zones de toute urbanisation. Il s'agit de ne pas aggraver le risque en exposant de nouveaux enjeux à l'aléa.

**PNU d'aléa faible.**  
Mettre en oeuvre des mesures de reconnaissance géotechniques préalables nécessaires, à la mise en place de constructions neuves (étude géotechnique de recherche de cavités recommandées ou prescrites pour les ERP et ICPE)




## PPRMT Valenciennois

### Objectifs par zone

**PAU d'aléa fort**  
Stopper l'urbanisation initiée sur ce secteur de risque sauf à assurer la sécurité des biens et des personnes de manière pérenne.

**PAU d'aléa moyen**  
Permettre une urbanisation eu égard aux résultats des mesures de reconnaissance géotechnique et des cavités mise en évidence. **Une étude géotechnique de recherche de cavités est imposée** ; déduisant les mesures constructives à mettre en oeuvre.



## PPRMT Valenciennois

### Objectifs par zone


**PAU d'aléa faible**  
Permettre une urbanisation eu égard aux résultats des mesures de reconnaissance géotechnique et des cavités mise en évidence.  
**Une étude géotechnique de recherche de cavités est recommandée excepté pour les ERP et les ICPE où l'étude géotechnique est imposée.**



## PPRMT Valenciennois

### Prescriptions sur l'existant

	Gestion des Eaux Pluviales / Usées - Assainissement				Suivi Etat du réseau	
	En présence de réseaux collectifs					En l'absence de réseaux collectifs
	Raccordement des branchements particuliers	Diagnostic des réseaux EP et EU	Réparation après diagnostic	Etanchéification/ évacuation hors zone d'aléa du réseau		
<b>Vert Foncé</b>	2 ans	1 an	2 ans	2 ans	Contrôles périodiques	
<b>Vert Clair</b>	5 ans	2 ans	5 ans	5 ans		
<b>Rouge</b>	2 ans	1 an	2 ans	2 ans		
<b>Bleu Foncé</b>	2 ans	1 an	2 ans	2 ans		
<b>Bleu Clair</b>	5 ans	2 ans	5 ans	5 ans		
					Tous les 5 ans	



## PPRMT Valenciennois

### Prise en compte des Remarques des communes sur l'aléa et les enjeux



## PPRMT Valenciennois

### Principes de prise en compte des remarques sur les aléas et les enjeux

- Respect de la définition des enjeux (PNU et PAU)
- Actualisation des enjeux en fonction d'une autorisation d'urbanisme déjà octroyée





## PPRMT Valenciennes

### 4 Communes ont répondu:

- Petite Forêt
- St Saulve
- Marly,
- Anzin,



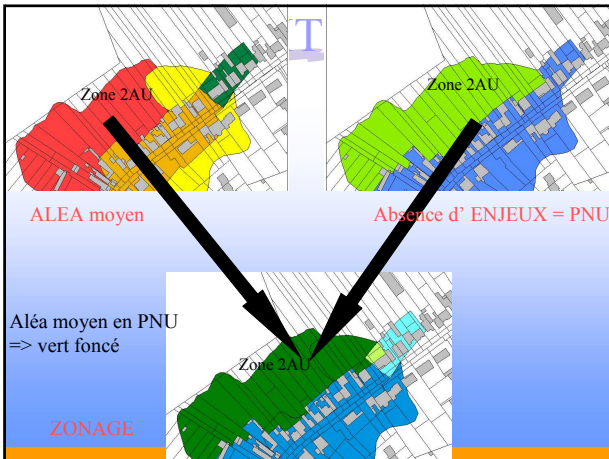
## PPRMT Valenciennes

### - Commune de Petite Forêt:

Projet de créer une voirie de liaison de la rue Henri Barbusse dans la zone 2AU du PLU qui se situerait en partie non urbanisée de la carte des enjeux

#### Réponse:

D'après le règlement , l'infrastructure projetée en PNU sera autorisée sous réserve de réduction de l'aléa



## PPRMT Valenciennes

### - Commune de Petite Forêt:

#### Zone 2AU du PLU

- PNU d'aléa moyen

Préserver ces zones de toute urbanisation. Il s'agit de ne pas aggraver le risque en exposant de nouveaux biens vulnérables aux phénomènes.

Les travaux d'infrastructure neuves sont autorisées sous réserve de réduction de l'aléa.



## PPRMT Valenciennes

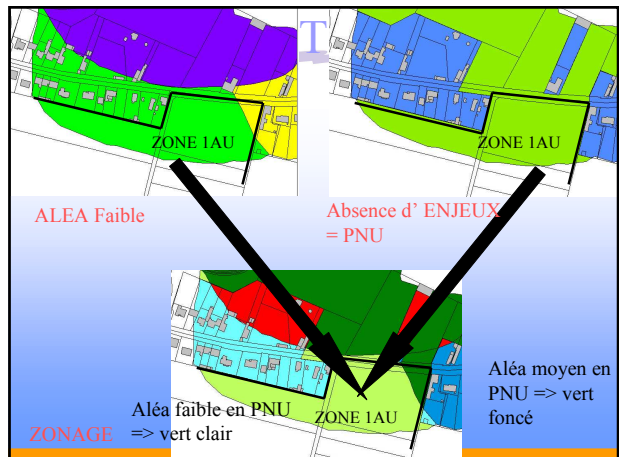
### Commune de Saint Saulve:

Transmission du plan du PLU où une zone 1AU a été créée dans un secteur soumis à des aléas et classé en PNU dans le Projet PPR.

#### Réponse:

La Zone 1AU est actuellement une zone de culture

Le classement en PNU dans le PPR est justifié.



**PPRMT Valenciennois**

Commune de Saint Saulve:

Zone 1AU du PLU = zone de culture

 PNU d'aléa faible.

Mettre en oeuvre des mesures de reconnaissance géotechniques préalables nécessaires, à la mise en place de constructions neuves (étude géotechnique de recherche de cavités recommandées ou prescrites pour les ERP et ICPE)

 PNU d'aléa moyen / fort.

Préserver ces zones de toute urbanisation. Il s'agit de ne pas aggraver le risque en exposant de nouveaux biens vulnérables aux phénomènes.



**PPRMT Valenciennois**

Commune de Marly:

La commune indique qu'un lotissement est en cours de construction à l'est de la zone d'aléa de la carrière Cuvelier

Réponse:

Le lotissement en construction ne se trouve pas en zone d'aléa, toutefois, il est conseillé, en cas de projet de construction ou d'aménagement situé à proximité immédiate d'une zone réglementée, de vérifier l'absence de carrière par une étude géotechnique



**PPRMT Valenciennois**

Commune de Marly:

La commune indique qu'il ne semble pas pertinent de classer la zone du parc Oscar Carpentier en PNU car un projet d'urbanisation est en cours.

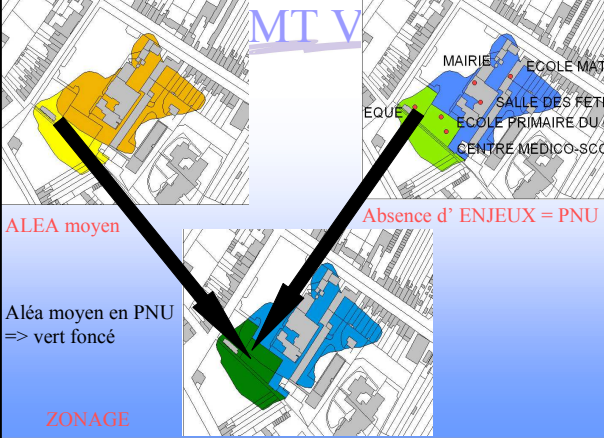
Réponse:

Concernant l'aménagement du parc Carpentier, la zone d'aléa se situe sur une petite partie du parc, où il n'y a pas d'enjeux actuellement et pas de permis octroyé.

➡ Classement de cette Zone en PNU



**MT V**



ZONAGE

**PPRMT Valenciennois**

Commune de Marly:

Parc Oscar Carpentier :

 PNU d'aléa moyen.

Préserver ces zones de toute urbanisation. Il s'agit de ne pas aggraver le risque en exposant de nouveaux biens vulnérables aux phénomènes.



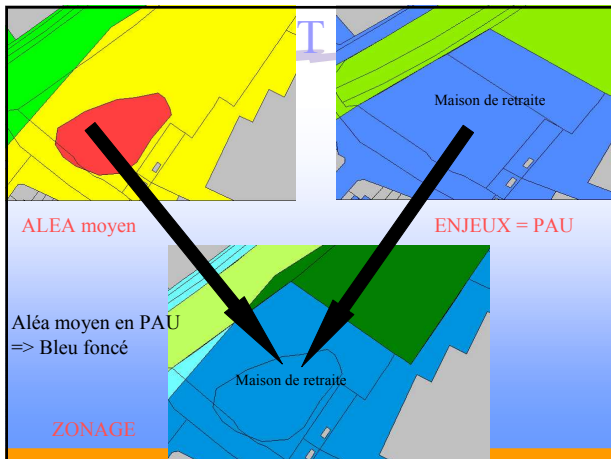
**PPRMT Valenciennois**

Commune de Anzin:

-La maison de retraite est en cours de construction en PNU rue Pierre Mathieu

Réponse: Comme la construction est existante aujourd'hui, Reclassement du secteur de la maison de retraite en PAU.





**PPRMT Valenciennois**  
Commune de Anzin:

Maison de retraite

**PAU d'aléa moyen**

En présence de réseaux collectifs, le raccordement des branchements particuliers doit être mis en oeuvre dans un délai de 2 ans après l'approbation du PPR.

En l'absence de réseaux collectifs, la mise en oeuvre de dispositifs d'assainissement étanches et l'évacuation hors zone d'aléas doit être effectuée dans un délai de 2 ans après approbation du PPR.

**PPRMT Valenciennois**  
Commune de Anzin:

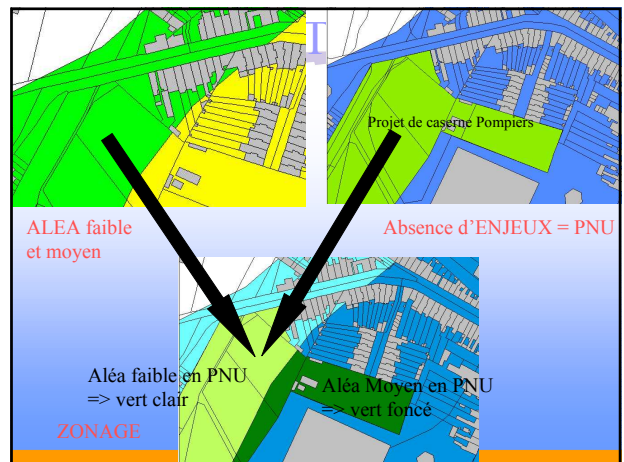
La commune fait part des informations suivantes;

- Projet de caserne de pompiers en PNU rue Louise Michel

Réponse:

Sur cette parcelle, le permis n'a pas été octroyé et il n'y a pas d'enjeux actuellement.

Le classement de cette zone en PNU est justifié.



**PPRMT Valenciennois**  
Commune de Anzin:

Caserne des pompiers: 2 Zonages distincts

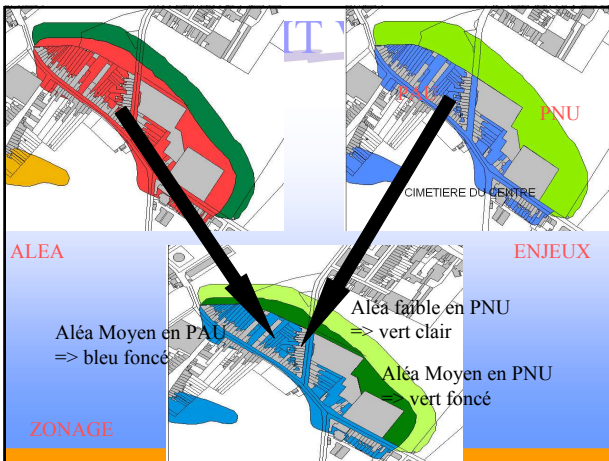
- PNU d'aléa moyen .**  
Préserver ces zones de toute urbanisation. Il s'agit de ne pas aggraver le risque en exposant de nouveaux biens vulnérables aux phénomènes.
- PNU d'aléa faible.**  
Mettre en oeuvre des mesures de reconnaissance géotechniques préalables nécessaires, à la mise en place de constructions neuves (étude géotechnique de recherche de cavités recommandées ou prescrites pour les ERP et ICPE)

**PPRMT Valenciennois**  
Commune de Anzin:

Projet de construction de la ZAC Valmont:

Réponse:

- Absence de permis octroyé en zone d'aléa
- Le classement de la partie Nord de cette zone en PNU est justifié.



**PPRMT Valenciennois**  
Commune de Anzin:

Projet de construction de la ZAC Valmont:

3 zonages distincts

- PNU d'aléa faible.**  
Mettre en oeuvre des mesures de reconnaissance géotechniques préalables nécessaires, à la mise en place de constructions neuves (étude géotechnique de recherche de cavités recommandées ou prescrites pour les ERP et ICPE)
- PNU d'aléa moyen .**  
Préserver ces zones de toute urbanisation. Il s'agit de ne pas aggraver le risque en exposant de nouveaux biens vulnérables aux phénomènes.

**PPRMT Valenciennois**  
Commune de Anzin:

Projet de construction de la ZAC Valmont:

3 zonages distincts

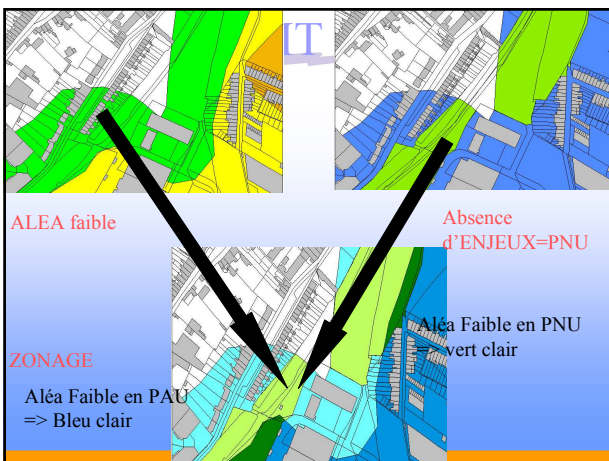
- PAU d'aléa moyen**  
Permettre une urbanisation eu égard aux résultats des mesures de reconnaissance géotechnique et des cavités mise en évidence. **Une étude géotechnique de recherche de cavités est imposée** ; déduisant les mesures constructives à mettre en oeuvre.

**PPRMT Valenciennois**  
Commune de Anzin:

-La commune demande à conserver le droit d'autoriser des constructions entre la future caserne et la maison de retraite

Réponse: **Absence d'enjeux.**

**Le classement de cette zone en PNU est justifié.**



**PPRMT Valenciennois**  
Commune de Anzin:

Zone entre la maison de retraite et la future caserne des Pompiers

- PNU d'aléa faible.**  
Mettre en oeuvre des mesures de reconnaissance géotechniques préalables nécessaires, à la mise en place de constructions neuves (étude géotechnique de recherche de cavités recommandées ou prescrites pour les ERP et ICPE)
- PAU d'aléa faible**  
Permettre une urbanisation eu égard aux résultats des mesures de reconnaissance géotechnique et des cavités mise en évidence.  
**Une étude géotechnique de recherche de cavités est recommandée excepté pour les ERP et les ICPE où l'étude géotechnique est imposée.**





## PPRMT Valenciennes

### Principes repris dans le zonage

- Carte aléa validée
  - Carte enjeux validée
- Zonage



## PPRMT Valenciennes

### Prochaines échéances

- Consultation officielle à partir de Avril 2007



## PPRMT Valenciennes

### Prochaines échéances

- Vous recevrez aujourd'hui la cartes de l'aléa et la carte des enjeux validées, la carte du zonage, le règlement et la note de présentation pour réactions.
- Nous attendons **vos avis par écrit pour le 16 février** au plus tard



## PPRMT Valenciennes

### Rappel de nos obligations (Etat et Collectivités)

Nous détenons une information sur le Risque, nous avons l'obligation:

1. D'informer
2. De la prendre en compte dans l'urbanisme

Prise en compte dans les PLU

Application de l'article R111.2 du code de l'urbanisme  
Décret d'Information des Acquéreurs et Locataires

